



ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE

Autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 mars 1931 et du 4 avril 2008
Siège social à la Mairie de La Celle Saint-Cloud (78)

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DES PROPRIETAIRES

La Celle Saint Cloud, le 6 mai 2026

Madame, Monsieur,
Chers membres de l'Association Syndicale des propriétaires de la Châtaigneraie,

Nous avons le plaisir de vous convoquer à

notre Assemblée Générale annuelle qui se tiendra

le 6 juin 2026 prochain à 9h30¹

à la salle Pierre et Marie Curie

(2, avenue des Prés 78170 La Celle Saint Cloud)

*Nous avons convié Monsieur Richard Lejeune
Maire de La Celle Saint-Cloud*

*Mesdames Blandine Beaupain et Valérie Laborde, Messieurs Mohamed Kasmi et Othman Nasrou, Maires-Adjoints,
ainsi que*

Monsieur Mickael Brunet, Chef de la Police Municipale

Nous espérons que vous serez nombreux à pouvoir venir et profiter de la présence de nos élus locaux pour pouvoir échanger ensemble sur notre quartier.

Toutefois, pour ceux qui seraient dans l'impossibilité de venir y assister

vous pouvez voter par correspondance.

Aussi, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après, dans le présent courrier, tous les éléments factuels vous permettant de délibérer sur l'ordre du jour et de voter le Rapport moral, le Rapport financier ainsi que les différentes résolutions proposées.

Pour ceux qui opteraient pour un vote par correspondance, nous vous prions de bien vouloir nous retourner le formulaire de vote par correspondance et le bulletin de vote par correspondance ci-joint dûment complétés **avant le 3 juin 2026** :

- Soit par email : secretariat@chataigneraie.info ;
- Soit par courrier au Secrétariat :

ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE

Secrétariat

65, allée Jules Verne

78170 La Celle Saint Cloud

Un registre des courriers et courriels reçus sera établi avant l'ouverture des enveloppes le jour du dépouillement qui aura lieu le samedi 6 juin 2026, salle Pierre et Marie Curie à La Celle Saint Cloud (78170).

Pour rappel, veuillez trouver ci-après les modalités de vote par correspondance.

¹ Emargement à partir de 9h00



ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE

Autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 mars 1931 et du 4 avril 2008
Siège social à la Mairie de La Celle Saint-Cloud (78)

Les modalités de vote en pratique :

Remplir votre *bulletin de vote* en cochant les cases correspondant à votre choix (POUR ; CONTRE ; ABSTENTION) ainsi que le *formulaire de vote par correspondance* (à dater et signer) ;

Pour un vote par courrier :

- a) Mettre votre *bulletin de vote* dans la « petite » **enveloppe verte** sans aucun signe distinctif ;
- b) Mettre la « **petite** » **enveloppe verte dans l'enveloppe blanche « RETOUR »** prévue à cet effet (c'est-à-dire l'enveloppe blanche sur laquelle est indiquée l'adresse du Secrétariat) ;
- c) Ajouter le *formulaire de vote par correspondance*, dûment rempli et signé, dans cette même **enveloppe blanche « RETOUR »** (c'est-à-dire l'enveloppe blanche sur laquelle est indiquée l'adresse du Secrétariat)

Pour un vote par courriel :

Retourner le bulletin de vote et le formulaire de vote à l'adresse du Secrétariat : **secretariat@chataigneraie.info**.

Pour pouvoir être pris en compte, ces documents doivent nous être retournés **avant le mercredi 3 juin 2026**.

Afin de vous faire part des différentes actions menées par votre association syndicale au cours de cette année 2025, chacune des commissions de l'association a rédigé un compte-rendu d'activités que vous pouvez lire directement sur notre site internet (www.chataigneraie.info). Le rapport moral du Président et le rapport financier pour 2025 sont eux joints dans la présente convocation afin de permettre à ceux qui souhaiteraient voter par correspondance d'en prendre connaissance et de pouvoir ainsi voter.

Enfin pour ceux qui souhaiteraient nous poser des questions ou poser des questions à nos élus locaux sur notre quartier, mais ne seraient pas en mesure d'assister à notre assemblée générale, nous vous invitons à nous en faire part soit par courriel électronique (secretariat@chataigneraie.info), soit par voie postale (Secrétariat - 65, allée Jules Verne 78170 La Celle Saint Cloud) **avant le 30 mai 2026**. Nous ne manquerons pas de les transférer aux intéressés.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente convocation et des différents documents joints et vous prions de croire, Madame, Monsieur, Chers propriétaires de l'Association Syndicale des propriétaires de La Châtaigneraie, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Jean-Pierre Lieubray, Président
et les Syndics de l'Association syndicale des propriétaires de La Châtaigneraie,

- P.J. :
- Ordre du jour
 - Texte des résolutions
 - Comptes et budgets pour les années 2025 et 2026
 - Présentation des candidats aux postes de syndics
 - Rapport moral du Président
 - Rapport financier pour l'année 2025
 - Formulaire de vote par correspondance
 - Bulletin de vote par correspondance
 - Enveloppe « verte » pour le bulletin de vote
 - Enveloppe « Retour » blanche à l'adresse du Secrétariat de l'association

Secrétariat
ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE
65, allée Jules Verne
78170 La Celle Saint Cloud



ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE

*Autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 mars 1931 et du 4 avril 2008
Siège social à la Mairie de La Celle Saint-Cloud (78)*

ASSEMBLEE ANNUELLE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE

SAMEDI 6 JUIN 2026

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Rapport moral du Président – AG 2026 (Résolution n°1)
- Approbation du Rapport financier pour l'année 2025 – Comptes 2025 (Résolution n°2)
- Renouvellement du mandat de syndic de Madame Marie-Madeleine Calais (Résolution n°3)
- Renouvellement du mandat de syndic de Monsieur Vincent Noailly (Résolution n°4)
- Renouvellement du mandat de syndic de Madame Catherine Réguer (Résolution n°5)
- Renouvellement du mandat de syndic de Madame Hélène Reiss (Résolution n°6)
- Election de Monsieur Paul Libis au poste de syndic (Résolution n°7)
- Election de Monsieur Matthieu Ressencourt au poste de syndic (Résolution n°8)

TEXTE DES RESOLUTIONS

1 Approbation du Rapport moral du Président – AG 2026

L'assemblée annuelle des propriétaires de La Châtaigneraie, après en avoir délibéré, approuve le Rapport Moral du Président Lieubray.

2 Approbation du Rapport financier pour 2025 (Comptes 2025)

L'assemblée annuelle des propriétaires de La Châtaigneraie, après en avoir délibéré, approuve les comptes et le Rapport Financier présentés par la commission Finances pour l'année 2025.

3 Renouvellement du mandat de syndic de Madame Marie-Madeleine Calais

L'assemblée annuelle des propriétaires de La Châtaigneraie, après en avoir délibéré, approuve le renouvellement du mandat de syndic de Madame Marie-Madeleine Calais.

4 Renouvellement du mandat de syndic de Monsieur Vincent Noailly

L'assemblée annuelle des propriétaires de La Châtaigneraie, après en avoir délibéré, approuve le renouvellement du mandat de syndic de Monsieur Vincent Noailly.

5 Renouvellement du mandat de syndic de Madame Catherine Réguer

L'assemblée annuelle des propriétaires de La Châtaigneraie, après en avoir délibéré, approuve le renouvellement du mandat de syndic de Madame Catherine Réguer.

6 Renouvellement du mandat de syndic de Madame Hélène Reiss

L'assemblée annuelle des propriétaires de La Châtaigneraie, après en avoir délibéré, approuve le renouvellement du mandat de syndic de Madame Hélène Reiss.

7 Election de Monsieur Paul Libis au poste de syndic

L'assemblée annuelle des propriétaires de La Châtaigneraie, après en avoir délibéré, approuve l'élection de Monsieur Paul Libis au poste de syndic.

8 Election de Monsieur Matthieu Ressencourt au poste de syndic

L'assemblée annuelle des propriétaires de La Châtaigneraie, après en avoir délibéré, approuve l'élection de Monsieur Matthieu Ressencourt au poste de syndic.

Secrétariat
ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE
65, allée Jules Verne
78170 La Celle Saint Cloud



ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE

Autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 mars 1931 et du 4 avril 2008
Siège social à la Mairie de La Celle Saint-Cloud (78)

Présentation des comptes 2025 et Budget 2026

ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE				
BUDGET PRIMITIF 2026 - AG 2026				
Cpte		Budget 2025	Réalisé 2025	Budget 2026
70	Recettes budgétaires			
70 686	Redevances syndicales (ASP)	21 616,00 €	21 645,00 €	22 707,00 €
.77	Produits exceptionnels		83,00 €	
.002	Excédent année précédente	11 857,69 €		10 227,78 €
	Total des recettes	33 473,69 €	21 728,00 €	32 934,78 €
60/11	Charges générales	1 800,00 €	624,79 €	1 400,00 €
60 632	Petit matériel de bureau	800,00 €	0,00 €	600,00 €
60 64	Fournitures administratives	1 000,00 €	624,79 €	800,00 €
61	Services extérieurs	3 900,00 €	3 479,61 €	4 800,00 €
61 1	Contrat de prestation de service	1 900,00 €	1 895,40 €	3 000,00 €
61 56	Maintenance	1 300,00 €	929,66 €	1 100,00 €
61 61	Multirisques	700,00 €	654,55 €	700,00 €
62	Autres Services Extérieurs	2 600,00 €	1 340,21 €	2 200,00 €
62 3	Manifestations, Relations publiques (Convocations AG...)	1 500,00 €	1 117,72 €	1 400,00 €
62 3	Catalogues et imprimés	200,00 €	0,00 €	150,00 €
62 6	Frais d'affranchissement+ Télécom	500,00 €	148,63 €	250,00 €
62 878	Remboursement de frais	400,00 €	73,86 €	400,00 €
64/12	Frais de personnel	18 226,00 €	17 817,30 €	18 776,00 €
64 13	Rémunérations (incluant cotisations salariales pour URSSAF et Retraite + Prime de partage de la valeur)	11 850,00 €	11 554,57 €	12 100,00 €
64 13	Indemnité de sujétion	2 076,00 €	2 076,00 €	2 076,00 €
64 50	Cotisations patronales URSSAF	3 250,00 €	3 399,04 €	3 720,00 €
64 50	Cotisations patronales retraite	900,00 €	656,29 €	730,00 €
64 70	Autres charges sociales (MT)	150,00 €	131,40 €	150,00 €
65	Charges de gestion	6 847,69 €	67,00 €	5 658,78 €
65 41	Admissions en non-valeur	400,00 €	67,00 €	400,00 €
65 88	Autres charges diverses de gestion courante	6 447,69 €	0,00 €	5 258,78 €
67	Charges exceptionnelles	100,00 €	29,00 €	100,00 €
67 3	Titres annulés exerc. antérieurs	100,00 €	29,00 €	100,00 €
70 685				
	Total dépenses et charges	33 473,69 €	23 357,91 €	32 934,78 €
	<i>Dépenses réelles (hors Charges Compte 65+67)</i>	<i>26 526,00 €</i>	<i>23 261,91 €</i>	<i>27 176,00 €</i>
	Solde (recettes-dépenses)	0,00 €	-1 629,91 €	0,00 €
	Résultat (excédent reporté)		10 227,78 €	
	soit charges except. + solde			

Secrétariat
ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE
65, allée Jules Verne
78170 La Celle Saint Cloud



ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE

Autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 mars 1931 et du 4 avril 2008
Siège social à la Mairie de La Celle Saint-Cloud (78)

ASSEMBLEE ANNUELLE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE

SAMEDI 6 JUIN 2026

RENOUVELLEMENT DE MANDATS DE SYNDIC ET ELECTION DE NOUVEAUX SYNDICS

1. Renouvellements du mandat de syndic au sein de l'Association Syndicale Autorisée des Propriétaires de La Châtaigneraie

Les mandats de six de nos syndics arrivent à échéance. Quatre d'entre eux souhaitent se représenter. Motivés par leur volonté de protéger et d'animer notre quartier, ils souhaitent continuer leur action de syndic au sein de l'association dans les différentes commissions auxquelles ils ont déjà participé et se représentent donc pour un nouveau mandat de syndic au sein de l'Association Syndicale des Propriétaires de La Châtaigneraie :

- **Renouvellement du mandat de syndic de Madame Marie-Madeleine Calais** qui s'est impliquée dans les commissions Sécurité, Environnement-Nuisances et Circulation.
- **Renouvellement du mandat de syndic de Monsieur Vincent Noailly** qui s'est impliqué dans les commissions Construction et Communication.
- **Renouvellement du mandat de syndic de Madame Catherine Réguer** qui s'est impliquée dans les commissions Environnement-Nuisances, Sécurité et Circulation.
- **Renouvellement du mandat de syndic de Madame Hélène Reiss** qui s'est impliquée dans les commissions Circulation et Environnement-Nuisances.

2. Candidatures au mandat de syndic au sein de l'Association Syndicale Autorisée des Propriétaires de La Châtaigneraie

Des postes de syndics restent à pourvoir au sein de l'Association Syndicale Autorisée des Propriétaires de La Châtaigneraie. Deux candidats postulent :

➤ **Candidature de Monsieur Paul Libis au mandat de syndic**

Monsieur Paul LIBIS est cellois depuis 35 ans et propriétaire à La Châtaigneraie depuis 26 ans. Il habite allée La Fontaine. Il est retraité (ex Importateur de Hong-Kong et de RDA). Marié, père de 3 enfants et grand-père de 4 petits-enfants, il dispose de temps libre depuis la cession de son entreprise en 2013. Il est investi au sein de la direction d'une association Versaillaise depuis 2020. Toutefois, adepte du bénévolat, il souhaite participer à la vie de la communauté de La Châtaigneraie. Ne prétendant pas disposer de compétences majeures pouvant s'inscrire strictement dans un des domaines listés à pourvoir, il est cependant déterminé à œuvrer pour l'intérêt général, souhaitant participer au fonctionnement de l'ASA, notamment dans ses relations avec la Mairie.

➤ **Candidature de Monsieur Matthieu Ressencourt au mandat de syndic**

Monsieur Matthieu Ressencourt demeure à La Châtaigneraie (avenue Pasteur) depuis septembre 2019 après une expatriation de 12 ans. Il est marié et père de deux enfants (7 et 14 ans). Il occupe la profession de gérant de portefeuille, auparavant il travaillait comme trader.

Il aimerait tout particulièrement rejoindre la commission Sécurité car les sujets de sécurité, de prévention et de gestion des risques l'intéressent fortement.

Secrétariat
ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE
65, allée Jules Verne
78170 La Celle Saint Cloud



ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE

Autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 mars 1931 et du 4 avril 2008
Siège social à la Mairie de La Celle Saint-Cloud (78)

I. Rapport moral du Président

Notre Association Syndicale Autorisée (ASA) « La Châtaigneraie » compte désormais **628 membres**, soit **trois lots bâtis supplémentaires** par rapport à l'année précédente.

Sa mission principale demeure inchangée : **veiller au respect du cahier des charges** applicable à l'ensemble des propriétaires de l'espace urbain « La Châtaigneraie », tel que défini par arrêté préfectoral en 1939. Le **Conseil Syndical**, composé de **22 membres élus**, se réunit chaque mois afin d'examiner et de valider les travaux des différentes commissions.

Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble de ces bénévoles qui s'engagent avec constance pour préserver la qualité de vie dans notre quartier et défendre l'intérêt collectif.

Par ailleurs, le nombre de **transactions immobilières**, qui s'élève à **20 en 2025**, est en nette progression.

ACTIONS MENEES

1. Assainissement

Afin de vous accompagner dans les démarches de mise aux normes des réseaux d'évacuation des eaux pluviales et des eaux usées, nous avons organisé de nouvelles réunions avec les services municipaux et les responsables de l'assainissement de Versailles Grand Parc (VGP).

Un compte rendu de la visioconférence organisée à ce sujet ainsi que plusieurs liens vers des sites de référence sont désormais disponibles sur notre site : www.chataigneraie.info.

Les nouveaux riverains concernés sont invités à prendre contact directement avec VGP pour leurs démarches.

2. Circulation et voirie

Lors de la réunion en mairie du **11 janvier**, nous avons proposé plusieurs aménagements visant à limiter la circulation de transit dans le quartier. À ce jour :

- la **signalisation de la limitation à 30 km/h** a été renforcée (panneaux et marquage au sol),
- des **panneaux d'interdiction aux véhicules de plus de 3,5 tonnes** ont été installés à toutes les entrées du quartier,
- les **temps du feu tricolore de l'avenue des Gressets** ont été ajustés.

Nous avons également sollicité la mairie afin qu'elle intervienne auprès des fournisseurs d'applications de navigation pour limiter le passage de poids lourds en transit, à l'origine de plusieurs incidents impliquant des véhicules en stationnement. Le seul levier identifié consiste, à ce stade, à signaler le caractère **étroit et pentu** de nos voies.

Par ailleurs, l'état de dégradation de la **Sente de la Gare** a été signalé : un nettoyage a été effectué et l'éclairage a été remis en état.

3. Environnement et cadre de vie

Un **Flash-Info** a été diffusé concernant la prolifération des **chenilles processionnaires**, leur dangerosité et les moyens de lutte. Lorsque des nids sont visibles depuis la voie publique, des courriers d'alerte sont distribués aux riverains concernés.

Concernant le **boisement**, nous constatons une évolution positive : les permis de construire intègrent désormais plus systématiquement des **périmètres de protection des arbres à préserver**, à la suite de nos demandes répétées.

4. Sécurité

Le nombre d'infractions a augmenté au cours du dernier trimestre 2025.

Suite à nos demandes, la municipalité a sollicité VGP pour l'installation de **cinq caméras supplémentaires de vidéoprotection**.

Secrétariat
ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE
65, allée Jules Verne
78170 La Celle Saint Cloud



ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE

Autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 mars 1931 et du 4 avril 2008
Siège social à la Mairie de La Celle Saint-Cloud (78)

Nous avons également relayé vos préoccupations concernant la recrudescence des **rodéos urbains** et des **tirs de mortier**.

La communauté Signal du quartier a, une fois encore, démontré sa grande efficacité en permettant d'identifier et de faire retirer rapidement des marquages suspects annonceurs d'actes malveillants.

Enfin, le dispositif **Voisins Vigilants**, en place depuis plusieurs années, continue de faire ses preuves. Son efficacité repose néanmoins sur l'implication individuelle de chacun, en lien avec ses voisins.

5. Urbanisme et construction

Nous avons mis en ligne une **fiche pratique relative à l'installation des clôtures**.

Une seconde fiche, dédiée à l'aide à la constitution d'une **Demande Préalable (DP)**, a été rédigée et est actuellement en attente de validation par les services municipaux.

6. Vie de quartier et animations

Plusieurs événements ont rythmé l'année :

- **Avril** : Le **Troc Plantes**, moment d'échanges de jeunes plants, de boutures et de conseils entre jardiniers,
- **Octobre** : Participation à l'opération « **Nettoyons la Forêt** »,
- **Novembre** : Invitation à la formation au compostage, à l'issue de laquelle VGP a distribué gratuitement des composteurs de **300 ou 445 litres**,
- **Décembre** : Remise des prix du concours « **Décorations de Noël** », dans une ambiance conviviale autour d'un vin chaud.

7. Gestion de l'association

Dans le cadre des obligations de dématérialisation imposées par l'administration fiscale et la préfecture, nous avons remplacé notre ancien logiciel de gestion par la solution **WeMagnus**. Je tiens à remercier notre secrétaire, **Violaine de Kerautem**, qui s'investit une fois encore, bien au-delà de ses attributions, pour se former en autonomie à ce nouvel outil.

II. Rapport financier - Année 2025

En €	Budget 2025	Réalisé 2025	Budget 2026
Redevances syndicales	+ 21 616	+ 21 645	+ 22 707
Charges courantes	- 26 526	- 23 262	- 27 176
Fournitures de bureau	- 1 800	- 625	- 1 400
Services Extérieurs	- 6 500	- 4 820	- 7 000
Frais de personnel	- 18 226	- 17 817	- 18 776
Autres charges	- 500	- 13	- 500
Résultat de l'exercice	- 5 410	- 1 630	- 4 969
Réserves en début d'exercice	+ 11 858	+ 11 858	+ 10 228
Réserves en fin d'exercice « Charges exceptionnelles »	+ 6 448	+ 10 228	+ 5 259

Secrétariat
ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE
65, allée Jules Verne
78170 La Celle Saint Cloud



ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE

Autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 mars 1931 et du 4 avril 2008
Siège social à la Mairie de La Celle Saint-Cloud (78)

Pour rappel, notre association est placée sous le « Régime des collectivités publiques » : sa comptabilité publique (basée sur les encaissements et décaissements) est tenue par la Trésorerie et il lui est interdit de dépasser les lignes budgétaires d'où le besoin d'établir un budget annuel souvent supérieur au réalisé afin de nous permettre d'intégrer les hypothèses les plus pessimistes.

Les frais de fonctionnement de notre association sont essentiellement liés à la nécessité d'avoir un secrétariat pour nous permettre d'assurer les diverses missions de l'association ainsi que de satisfaire à toutes les contraintes administratives liées à notre structure juridique (lien avec le Trésor Public pour tous nos paiements et nos appels de cotisations ainsi qu'à compter de 2026, l'envoi dématérialisé de tous nos documents à la Préfecture).

Les redevances syndicales ont augmenté de 3,7% par rapport à celles de l'an dernier (21 645 € contre 20 871 € en 2024) ; les charges courantes sont en hausse de 6,9% (23 262 € contre 21 762 € en 2024) et inférieures aux dépenses budgétées de 3 264 €. Nous sommes obligés d'utiliser un logiciel spécifique pour toutes nos opérations avec l'administration, logiciel pour lequel nous avons dû procéder à une mise à jour majeure (nous sommes parvenus à négocier le prix de cette mise à jour) et avons dû acquérir un certificat électronique afin de pouvoir envoyer nos documents de manière dématérialisée à la Préfecture. Les frais de tenue de l'assemblée annuelle qui continue de se dérouler en présentiel et par correspondance, demeurent élevés. Les frais de personnel sont en hausse de 5,5% avec l'augmentation, pour tenir compte de l'inflation, du taux horaire de notre secrétaire ainsi que son indemnité de sujétion et l'octroi de primes exonérées de charges sociales (prime de partage de la valeur) pour 1 000 €.

Un déficit de 1 630 € a été dégagé et affecté en report à nouveau (Réserve) pour l'exercice 2025.

Pour 2026, le Budget a été construit afin de répondre aux orientations suivantes :

- Augmentation de la redevance de 0,003 € par m² (+ 4,9% par rapport à 2025) pour un montant global de 1 062 €,
- Augmentation de 2,7% du taux horaire de notre secrétaire et allocation d'une prime de partage de la valeur de 750 €,
- Les fournitures sont budgétées en baisse de 22,2% (maîtrise maximale des coûts) ; quant aux services extérieurs, ils sont budgétés en hausse de 7,7% du fait d'un risque potentiel de frais de formation sur la nouvelle version de notre logiciel avec l'administration (notre secrétaire fait actuellement tout son possible pour se former elle-même afin d'éviter ces frais de formation et nous tenons à l'en remercier),
- Et bien sûr, prise en compte des contraintes comptables liées à notre statut (budget souvent supérieur au réel).

C'est donc un budget de prévision de dépenses en hausse de 2,45% par rapport à celui présenté pour 2025 qui a été établi, sachant qu'il s'agit d'une estimation budgétaire et qu'il est très probable que tout ne soit pas dépensé, compensé par une hausse de 5% des recettes.

III. Rapport d'activités des commissions

IMPORTANT : Afin de réduire les coûts et le volume du courrier de convocation à l'assemblée générale, le rapport détaillé des actions menées par chacune des commissions n'y est plus joint. Nous vous invitons à le consulter directement sur notre site :

www.chataigneraie.info

Secrétariat
ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE
65, allée Jules Verne
78170 La Celle Saint Cloud